



AIDE À LA STRUCTURATION ET À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS
« PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX » 2024
PROJET RSO (responsabilité sociétale des organisations),
DÉVELOPPEMENT DURABLE, QUALITÉ DE PRATIQUE ET D'ACTIVITÉ /
ACTION

Document à l'usage exclusif des associations affiliées à FRANCE JUDO.

AVERTISSEMENT

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d'obtention de la subvention sollicitée. L'objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d'un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d'action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l'argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s'approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.

6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Remplir une fiche-action par projet

● Intitulé :

La responsabilité sociétale des organisations – RSO - est la contribution volontaire des organisations au développement durable environnemental ou social. Toute action ayant cet objectif et une démarche éthique et responsable est potentiellement éligible.

Voici 3 exemples de projets RSO qui peuvent être proposé de manière isolée ou combinée selon l'action mise en place :

- Exemple 1 : Développer une pratique éthique et responsable visant à avoir une organisation plus durable sur les événements et/ou au quotidien
Mise en place du tri sélectif, récupération des dosettes de café, installation de fontaines à eau et de gourdes pour les acteurs du club, ou sur le tournoi du club, actions de sensibilisation régulière type ateliers ou quizz sur la thématique de l'utilisation des énergies, choix d'achats en circuit court ;
- Exemple 2 : Mise en place de cours de judo, jujitsu, d'actions de cohésion ou d'aide à la vie quotidienne en direction de publics en difficulté : réfugiés, demandeurs d'asile, publics ayant subis des violences. Tout en valorisant le club comme lieu de vie, ces actions envisagent de permettre à ces publics une meilleure (ré)intégration dans notre société ;
- Exemple 3 : Afin de mieux protéger les acteurs de la pratique (éducateurs, pratiquants, juges, arbitre), développement d'activités qui gravitent autour de ceux-ci : accompagnement scolaire, sensibilisation à l'arbitrage, aide à la prise de parole, formation aux gestes qui sauvent (GQS).

Structures ciblées par la mise en œuvre de cette action :

- Celles engagées dans une démarche RSO ;
- Celles développant des projets inclusifs et adaptés : parents / enfants, publics intergénérationnels, pratiquants valides et en situation de handicap, public en difficulté, ... ;
- Celles développant des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable : tri des déchets, économies d'énergies, mutualisation des transports, dons de matériels, achats en circuits courts.

Dans votre description, précisez le projet correspondant à l'action/les actions :

- Renforcer le rôle intégrateur, inclusif de la pratique du judo ou d'une des disciplines associées,
- Valoriser les bienfaits de la pratique, adaptés aux besoins et aux capacités de tous,
- Repenser ou améliorer les modes de production et de consommation pour avoir une organisation plus durable sur les événements.

● Objectifs :

➡ Indiquer quel(s) objectif(s) poursuivi(s) par la structure rendent nécessaire cette demande de subvention pour leur réalisation.

➡ Énoncer les objectifs en utilisant des verbes d'action pour renforcer l'intention d'agir. Selon l'action RSO choisie, les objectifs peuvent être, par exemple, de :

- Renforcer le rôle intégrateur et solidaire de la structure, grâce au judo, à tous les niveaux de pratiques et d'engagements,
- Valoriser les bienfaits de la pratique du judo, adaptée aux besoins et aux capacités de chacun(e),
- Repenser les modes de production et de consommation afin de permettre une pratique du judo et une organisation plus durable de ses événements.

➡ Reprendre les mots-clés de la thématique pour souligner la concordance de l'action projetée avec les objectifs fédéraux et de l'agence nationale du sport.

Quelques exemples :

- Avoir une démarche éthique et responsable ;
- Sensibiliser au développement durable, à l'économie des énergies, à l'utilisation de l'eau ;
- Mettre en place des actions de tri sélectif, d'achats en circuits courts, de dons ;
- Répondre aux problématiques de gaspillage ;
- Intégrer les populations en difficultés ;
- Rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, favoriser la mixité de genre, la mixité sociale et/ou générationnelle ;
- Participer au développement des activités qui s'inscrivent autour de la pratique du judo et de ses disciplines associées telles que l'accompagnement scolaire, la protection et la sécurisation des pratiquants pour promouvoir le bien être, le club comme lieu de vie et l'équité des chances et de réussite dans le projet de vie ;
- Sensibiliser, former, éduquer au développement durable, au bien vivre ensemble en adoptant la consommation des ressources aux besoins afin de contribuer à la préservation de la planète et au devenir des générations futures.

● Description :

➔ La description doit être suffisamment précise pour permettre d'apprécier la réalité du besoin et la capacité du club à investir le champ de la responsabilité sociétale de la structure.

Exemple :

Dans le cadre de la démarche RSO, le club souhaite construire une véritable sensibilisation accompagnées d'actions visant à un meilleur usage des énergies et une conduite plus éthique de ses acteurs.

A ce titre, organisation de x demi-journées de pratique partagées du judo, avec l'accueil de publics réfugiés et des jeunes arbitres et pratiquants du club vont être organisées.

Au programme de ces demi-journées, les participants par groupe, licenciés et non licenciés, découvriront sous forme d'ateliers de pratique :

1. L'atelier « prise de parole et présentation de soi » ;
2. La pratique du judo et l'apprentissage de la chute ;
3. L'atelier « économie des énergies » (électricité / eau, ...) et se verront offrir une gourde pour les accompagner au quotidien en remplacement des bouteilles d'eau ;
4. L'atelier « comportement citoyen » : politesse, valeurs du code moral illustrés par des jeux, comme les quizz, et arbitrage ».

Les ateliers 1, 3 et 4 seront également mis en place toute la journée lors du tournoi du club. Les participants devront venir avec 1 gourde. Aucune bouteille d'eau ne sera mise à disposition pendant le tournoi mais des fontaines ou points d'eau seront à disposition. Des quizz et des challenges seront organisés pendant la compétition avec une remise de prix attribués aux participants valorisant leur attitude éthique et responsable.

Cette action permettra :

- De bannir l'usage des bouteilles d'eau au sein du club et lors du tournoi ;
- De sensibiliser à l'arbitrage et surtout à la conduite éthique : politesse, valeurs du code moral, ... ;
- Prévenir la chute et savoir chuter en sécurité ;
- D'aider à la prise de parole et à l'intégration d'autrui dans un cadre bienveillant et assertif ;
- De mixer les publics présents : âge, fonction, milieu social, niveau de pratique différents.

● Bénéficiaires :

Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

A adapter selon projet

Statut :

Tranche d'âge :

Genre : Mixte

Nombre :

Commentaire :

● **Territoire :**

Préciser la localisation de la structure.

Type de territoire : préciser si le siège social de la structure se situe en territoire prioritaire QPV ou ZRR, ou territoire non prioritaire et/ou si les tâches confiées aux intervenants se dérouleront principalement dans un ou plusieurs territoires prioritaires.

● **Moyens matériels et humains :**

Indiquer le nombre de personnes selon profil (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernées par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.

Tenir compte des éléments de quantification suivant pour remplir le tableau qui suit :

1 ETPT = 35h/semaine

En cas de mi-temps, indiquer 0,5 ETPT

En cas de 80%, indiquer 0,8 ETP

Etc.

Il s'agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail.	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(e)s		
• Dont CDI		
• Dont CDD		
• Dont emplois aidés Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.		
Volontaires (service civique) Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation avec le projet.		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

OUI NON Si oui, combien (en ETPT) :

➔ Attention : une réponse « OUI » engage le demandeur à recruter un (ou des) salarié(s) pour intervenir spécifiquement sur ce projet. Si un recrutement est envisagé avec une affectation partielle sur la mise en œuvre du projet, le mentionner en ETPT.

● **Date ou période de réalisation :**

➔ Indiquer la date de début et la date de fin de la période d'action ou les dates prévisionnelles si se sont des actions réalisées sur des dates bien déterminées.

● **Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

➔ Il faut prévoir dans le montage du projet les critères de réussite et les indicateurs statistiques pour mesurer l'impact de l'action sur le développement qualitatif et quantitatif de la démarche RSO au sein de la structure.

Exemples à adapter selon la nature du projet et des objectifs poursuivis par le demandeur :

- Évolution positive du nombre de licenciés au sein de la structure ;
- Nombre de licenciés issus des publics visés ;
- Évolution du comportement des acteurs du club, résultats concrets des actions proposées : évolution des kilos de déchets triés ;
- Nombre de pratiquants ayant adopté l'usage d'une gourde pour l'utilisation de l'eau ;
- Quantification de la baisse d'utilisation de l'énergie ;
- Nombre de nouveaux officiels (arbitres / CS) par rapport aux années précédentes ;
- Nombre de personnes ayant été sensibilisées :
 - o A l'arbitrage et à la conduite citoyenne ;
 - o Au tri sélectif ;
 - o A l'usage des énergies ;
- Taux de fidélisation des pratiquants concernés par le projet, nombre de bénéficiaires de l'action ayant poursuivi l'activité au sein du club ;
- Évaluations qualitatives des actions mises en place pendant la saison et/ou sur le tournoi organisé par la structure.

6. BUDGET DU PROJET¹

Indiquer une période d'un an à partir de la date de lancement du projet qui doit obligatoirement démarrer en 2024

➔ Vérifier l'adéquation du budget prévisionnel de l'action avec le budget global de l'association.

Rappels des minimums demandés par dossier (au total des fiches actions qui le composent) :

- En ZRR : 1000 €
- Autre territoire : 1500 €

➔ Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects [obligatoirement renseignés], que des contributions volontaires en nature [à renseigner de manière optionnelle]).

➔ Pour plus de précisions, reportez-vous au document d'aide au remplissage d'un budget prévisionnel.

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l'action :

Côté charges, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Les licences fédérales des bénéficiaires de l'action : 41€ x le nombre de bénéficiaires
- ➔ **65** – Autres charges de gestion courante
 - Les judogis / gourdes offerts aux bénéficiaires. Coût unitaire estimé : X€ x le nombre de bénéficiaires.
- ➔ **60** – Autres fournitures
 - Rémunération de l'enseignant intervenant : base brute chargée contractuelle
- ➔ **64** – Charges de personnel / Rémunération des personnels pour environ 2/3 et Charges sociales pour environ 1/3) ou tarif prestation de service (intervenants sur les ateliers) ;
- ➔ **62** – Rémunérations intermédiaires et honoraires
 - Les ceintures : 35€ par rouleau x 2 rouleaux (ceintures blanches + grade intermédiaire supérieur)
- ➔ **60** – Autres fournitures
 - Petit matériel pédagogique
- ➔ **60** – Achats matières et fournitures
 - Goodies / diplômes / récompenses des ateliers
- ➔ **60** – Achats matières et fournitures

Côté produits, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- La demande de subvention auprès de l'ANS (à renseigner au niveau des subventions demandées et cofinancements, elle va s'intégrer automatiquement au budget).
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des cofinancements publics pour la mise en place de ce projet. Si oui, à indiquer financement par financement en cliquant sur le bouton « Ajouter un cofinancement » et renouveler l'opération autant de fois qu'il y a de financeurs potentiels.
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des financements privés complémentaires (partenaires éventuels). Si oui ➔ **74** – Aides privées

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.